

CLAIRE D.

**Greffier des services judiciaires
Tribunal de grande instance de Pau (Pau)**



Pouvez-vous décrire les principales MISSIONS que vous exercez dans le cadre de votre emploi actuel ?

- Assistance du magistrat ;
- Contrôle de la régularité des procédures ;
- Convocations des justiciables, notifications des décisions de justice.

Pouvez-vous nous raconter votre PARCOURS d'études et vos expériences professionnelles depuis l'obtention de votre licence ?

- 2002-2003 : Maîtrise de droit et diplôme de sciences criminelles à l'UPPA.
- 2003-2004 : DESS droit de l'exécution des peines et droit de l'homme à l'UPPA (délocalisé à Agen).
- Septembre 2004 à décembre 2004 : Hôtesse de caisse au supermarché Champion.
- 2005 : Echec au concours de greffiers et au concours de conseiller d'insertion et de probation, chômage (inscription à Pôle Emploi).
- 2006 : Echec au concours de greffiers et au concours de conseiller d'insertion et de probation, chômage (inscription à Pôle Emploi).
- Novembre 2007 à novembre 2008 : Assistante de justice au TGI de Mont-de-Marsan (Service du Parquet).
- Novembre 2008 : Intégration de l'Ecole nationale des greffes (ENG) (concours mars 2008, liste complémentaire, puis rappelée au mois d'août).
- Novembre 2008 à mai 2010 : Formation à l'ENG (novembre 2008 à février 2009 : école / mars 2009 à décembre 2009 : stage pratique au TGI de Tarbes / janvier 2010 à mai 2010 : pré-affectation TGI Créteil).
- Mai 2010 : Titularisation greffier des services judiciaires au TGI de Créteil.
- Mai 2010 à août 2012 : Greffier au TGI de Créteil.
- Septembre 2012 à aujourd'hui : Greffier au TGI de Pau.

Pouvez-vous nous indiquer ce que la LICENCE vous a apporté ?

La licence m'a permis d'approfondir mes connaissances en droit et notamment en droit privé. Après l'obtention de la licence, j'ai pu continuer mon parcours d'études en maîtrise, puis en DESS pour affiner mes connaissances en droit et en procédure. Au niveau professionnel, cette licence ne m'a pas permis de découvrir les métiers du droit qui étaient accessibles. En revanche, au quotidien, de par mes fonctions, je pratique la procédure et notamment la procédure pénale, dont les bases me viennent de mon année de licence.